



---

## COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

### BULLETIN D'INFORMATION

---

N°1/2008 – mars 2008

#### PILIER PUBLIC

---

Le pilier public situé au milieu de la Grand-rue à la hauteur du local du feu contient des informations officielles et importantes. Nous vous encourageons à le consulter régulièrement!

#### POUR LES BODZERANS VENUS D'AILLEURS

---

Bonnes fêtes nationales !

Grande-Bretagne : 21 avril	
Pays-Bas : 30 avril	Pologne : 3 mai
Norvège : 17 mai	Cameroun : 20 mai
Italie : 2 juin	Danemark : 5 juin
Suède : 6 juin	Portugal : 10 juin

#### L'ADMINISTRATION COMMUNALE EST A VOTRE DISPOSITION

---

Contrôle des habitants : Nicole Morandi

Lundi à vendredi : 09h00 – 12h00

Lundi et mercredi : 14h00 – 16h30

*Et sur rendez-vous !*

Bourse communale : Jacqueline Jaussi

Lundi : 09h00 – 12h00

Secrétariat municipal : Barbara Kammermann

Lundi à jeudi : 09h00 – 11h30

Fermé entre Noël et Nouvel An et le  
vendredi de l'Ascension.

☎ 021 808 54 41  
☎ 021 807 42 54  
✉ [controlehabitants@bougy-villars.ch](mailto:controlehabitants@bougy-villars.ch)  
✉ [greffe@bougy-villars.ch](mailto:greffe@bougy-villars.ch)  
✉ [bourse@bougy-villars.ch](mailto:bourse@bougy-villars.ch)  
✉ Place de l'Ancienne Eglise 5  
1172 Bougy-Villars

[www.bougy-villars.ch](http://www.bougy-villars.ch)

#### AGENDA

---

→ **Séances du Conseil général en 2008 :**

7 avril, 23 juin, 29 septembre et 5 décembre

Toutes les personnes, suisses et étrangères, ayant le droit de vote au sens de l'art. 5 LEPD et résidant dans la Commune, peuvent faire partie du législatif communal. Elles sont priées de s'annoncer auprès de Monsieur Claude Houriet, Président du Conseil, au 021/807.26.70 ou de Mary-Claude Liang, secrétaire, au 021/807.03.80 – 079/310.02.66 ([mary-claude.liang@hotmail.com](mailto:mary-claude.liang@hotmail.com)).

→ **Votations / élections**

1<sup>er</sup> juin, 28 septembre et 30 novembre

→ **Déchets encombrants** : un enlèvement aura lieu le mercredi 16 avril 2008

→ **Séance d'information générale donnée par la Municipalité** : jeudi 15 mai 2008 à 19h30 à la Maison Bodzérane

→ **Distribution du vin de la Réserve communale** : vendredi 6 juin 2008 (18h00-19h00) et samedi 7 juin 2008 (10h00-11h00) à la Cave communale.

#### ANIMATIONS

---

→ **Fête musicale** : samedi 7 juin 2008

→ **Réception des nouveaux habitants** : vendredi 29 août 2008.

→ **Sortie des aînés** : vendredi 12 septembre 2008.

*Nous nous réjouissons de vous rencontrer  
à l'occasion de ces manifestations.*

*Venez nombreux !*

## RENCENSEMENT DES CHIENS

---

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont tenus de déclarer au Contrôle des habitants jusqu'au 31 mars 2008 : les chiens acquis ou reçus en 2007, les chiens nés en 2007, les chiens vendus, décédés ou donnés en 2007 et les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

## VAUDTAX 2007

---

Le logiciel officiel de saisie pour la déclaration d'impôt 2007, VaudTax 2007, est arrivé ! Des exemplaires sont à votre disposition à l'administration communale.

Vous avez également la possibilité de le télécharger ou d'obtenir tous les renseignements nécessaires sur le site [www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots).

## CGN

---

La Commune de Bougy-Villars est actionnaire de la Compagnie Générale de Navigation. A ce titre, elle a le plaisir de mettre à disposition des Bodzérans les avantages suivants :

- 2 abonnements annuels 1<sup>ère</sup> classe au porteur CGN. Ces abonnements sont mis à disposition au prix de CHF 20.-/jour + CHF 50.- de dépôt remboursable. Ils seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> mai 2008.
- Des cartes avantages 2008 qui donnent des réductions sur certaines croisières et un surclassement en 1<sup>ère</sup> classe sur les croisières du service régulier. Ces cartes sont prêtées gratuitement mais un dépôt remboursable de CHF 20.- est exigé. Elles sont disponibles immédiatement.

## FEUX DE PLEIN AIR

---

Selon les recommandations du Canton de Vaud sur l'application de la législation sur les feux en plein air, **l'incinération en plein air des déchets des jardins n'est pas justifiée dans les communes où une**

## collecte des déchets organiques est organisée.

Bien sûr, nous le tolérons néanmoins dans la mesure où les déchets brûlés sont **secs** et que par conséquent le **dégagement de fumée reste limité**. Nous vous rappelons que vous pouvez : 1) composter vos déchets de jardin, 2) les déposer en tout temps dans la benne à déchets verts située au début du chemin des Macherettes, 3) les déposer à la déchetterie intercommunale de Féchy pendant les heures d'ouverture.

Composter vaut mieux que brûler !

Quant aux feux de chantier, ceux-ci sont **STRICTEMENT INTERDITS**.

## HOPITAL DE MORGES

---

Dans le but de fêter la fin des travaux d'agrandissement de l'hôpital et de permettre au public de la région de découvrir les nouveaux locaux ainsi que les services qui y sont proposés, une journée portes ouvertes aura lieu à l'hôpital de Morges le 17 mai 2008 de 09h00 à 17h00.

Pour tout renseignement, nous vous renvoyons au site Web [www.chc-vd.ch](http://www.chc-vd.ch)

## FORUM D'ECHANGES

---

Nous vous rappelons la création d'un forum d'échanges auquel vous pouvez vous inscrire en tout temps (079 577 87 88). A ce jour, les activités suivantes y ont été inscrites :

Faune	Sports aquatiques
Bricolages	Patinage
Musique	Sports
Cyclisme	Randonnée
Course à pied	Ski
Raquettes	Scrabble
Cuisine	

Forum de petites annonces pratiques sur Internet

Des renseignements complémentaires vous parviendront ultérieurement.

## BENNE A DECHETS VERTS

---

Dès le lundi 31 mars 2008, la benne à déchets verts sise au chemin des Macherettes sera à nouveau ouverte tous les lundis de 17h00 à 19h00.

## ETAT CIVIL

---

Tous documents d'état civil tels que acte de naissance, acte de mariage, acte de décès, certificat individuel d'état civil, acte de reconnaissance, etc., sont à commander au numéro de téléphone 021 557 07 07 ou par Internet sur le site [www.population.vd.ch](http://www.population.vd.ch). Le Bureau de l'Etat civil de la Côte à Morges n'est ouvert que sur rendez-vous.

## CHEQUES EMPLOI

---

CHEQUESEMPLOI s'occupe pour vous de la gestion administrative des salaires et des démarches obligatoires pour tout employeur ou employeuse (notamment AVS/AI/APG/AC, allocations familiales, impôts à la source, comptes-sûreté pour personnes requérantes d'asile). C'est simple, efficace et cela ne vous coûte que CHF 10.- par chèque et par mois ! Souvenez-vous que le droit aux assurances sociales n'est pas lié au permis de séjour ! Pour en savoir plus : [www.cheques-emploi.ch](http://www.cheques-emploi.ch) ou l'Entraide Protestante Suisse Tél. 021 613 40 84.

